



Conseil Communautaire en date du vendredi 02 février 2024

Compte rendu de la séance

L'an deux mille vingt-quatre et le deux février, à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Franceschi.

Membre en exercice : 40

Membres présents : 21

Abs :

Pouvoirs :

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose la désignation de Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 29 novembre

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du conseil communautaire du 29 novembre 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte rendu tel qu'il lui a été présenté.

Vote : Pour à l'unanimité

3. Recrutement d'un apprenti

Monsieur Pierre Alessandrini explique à l'assemblée que l'apprentissage présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ; considérant les besoins de la comcom, il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage au service communication pour la préparation d'un Master 1 "Information, Communication Sciences de l'Information et de la Communication appliquées aux ressources patrimoniales des territoires"

Vote : Pour à l'unanimité

4. Modification des statuts du SYVADEC

Le Président informe l'Assemblée délibérante que par délibération n°2023-12-077 en date du 14 décembre 2023, le Comité syndical du SYVADEC a procédé à la modification de l'article 1 de ses statuts relatif au périmètre du Syndicat en raison de la demande d'adhésion de la communauté de communes de l'ORIENTE jusqu'alors adhérente au Syvadec depuis le 1er janvier 2017 par substitution-représentation des communes d'Aghione, Campi, Casavecchie, Chiatra di Verde, Pietra di Verde et Linguizetta soit 6 communes sur les 22 qui composent la communauté de communes.

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'en application de l'article 5211-18 relatif à l'admission de nouveaux membres (à l'initiative du Syndicat ou d'une collectivité), la délibération portant modification des statuts doit être notifiée à l'ensemble des membres. Ces derniers disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission des nouveaux membres dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Les assemblées délibérantes des membres entrant sont soumises aux mêmes règles. A défaut de délibération des conseils membres dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Vote : Pour à l'unanimité

5. Création d'un centre technique intercommunal – acquisition foncière

Le président rappelle au conseil le plan d'actions arrêté dans le cadre du CRTE signé le 31 mars 2022 avec l'État, qui prévoit de créer sur la commune d'Aleria au lieu-dit A punta, à proximité de l'actuelle déchetterie, un centre technique de notre communauté sur la base des travaux préparatoires réalisés par le BET Barthélémy Caporossi.

Monsieur Pierre Alessandrini explique que ce centre technique sera implanté sur les parcelles A521, propriété de l'EPCI ainsi que sur les parcelles A543 et A544, dépourvu de tout élément bâti, dont les propriétaires, sollicités, ont accepté de vendre leur bien pour 49 800 € H-T

L'infrastructure projetée consistera en la création d'un hangar couvert de 880 m² qui permettra d'héberger la quasi-totalité du parc roulant intercommunal et notamment, les 3 camions amplyroll qui devront être prochainement acquis dans le cadre du plan d'optimisation du SPGD.

Le centre technique disposera d'un atelier mécanique équipé d'une fosse pour l'entretien des véhicules, d'une salle de repos, de vestiaires, douches et sanitaires pour le personnel.

A l'extérieur, des aménagements seront prévus afin de garantir notamment l'optimisation de la gestion de nos bennes dans le cadre de la mise en œuvre de notre plan d'optimisation du SPGD.

Une station de lavage conforme aux normes en vigueur afin de récupérer les eaux souillées sera implantée.

Des bornes électriques ont également été prévues au projet afin d'alimenter nos véhicules électriques.

Les parties extérieures ainsi que le garage seront équipés de dispositifs de vidéosurveillance et des espaces verts seront créés.

Le coût de l'équipement projeté, ainsi décomposé, a été évalué à 946 885 € H-T.

L'ensemble de l'opération serait financé à 80 % par des subventions de la CDC et de l'Etat.

Vote : Pour à l'unanimité

6. Convention de partenariat avec la CCI et la CRMA

Le Président expose que, dans le cadre de la compétence développement économique, la Communauté souhaite signer une convention avec les partenaires consulaires engagés dans le développement économique de notre région,

Vote : Pour à l'unanimité

7. Demande de subvention études GEMAPI – géomètre

Monsieur Pierre Alessandrini expose que les consultations publiques organisées afin de désigner le cabinet d'études en charge de réaliser la mission sont toutes revenues infructueuses.

La Collectivité de Corse, après avoir approfondi le sujet, nous ont indiqués que les missions de géomètre prévu au CCTP avaient été sous évalués, puisqu'il est nécessaire de passer d'un linéaire à explorer de 4 kms à 60 kms (en hypothèse maximum).

Afin de boucler les études nécessaires à la définition du plan opérationnel de la GEMAPI de l'Oriente, il est nécessaire de solliciter de nouveau nos partenaires financiers au titre de la prise en compte des études de géomètre à hauteur 80 % de 50 000€ HT supplémentaires.

Vote : Pour à l'unanimité

8. Mise à jour du plan de financement de l'opération création de 3 courts de tennis » sur le site de Casabianda

Le Président expose au conseil qu'il est nécessaire de mettre à jour le plan de financement de l'opération « création de 3 courts de tennis au sein du complexe sportif de Casabianda » approuvé par ce conseil à la faveur d'une délibération prise le 10 février 2023 et ce afin de solliciter le soutien financier de l'Etat en remplacement de celui, plus spécifique, de l'Agence Nationale du Sport.

Les montants arrêtés à l'occasion de la précédente délibération restent inchangés

Vote : Pour à l'unanimité

9. Mise à jour du plan de financement de l'opération réhabilitation du lavoir de Pietraserena

Monsieur Pierre Alessandrini explique qu'afin d'optimiser le financement de l'opération, il est nécessaire de modifier l'assiette subventionnable du projet en y intégrant les dépenses de maîtrise.

Le Président demande à l'assemblée de voter le nouveau plan de financement :

Office de l'Environnement 50% soit 69 327,83 €

État 30% soit 41 596,70 €

Communauté de communes 20% soit 27 731,13 €

Total 100% 138 655,66 €

Vote : Pour à l'unanimité

10. Mise à jour du plan de financement de l'opération réhabilitation de la fontaine de Campi

Comme pour le lavoir de Pietraserena, Le Président explique qu'afin d'optimiser le financement de l'opération, il est nécessaire de modifier l'assiette subventionnable du projet en y intégrant les dépenses de maîtrise.

Le Président demande à l'assemblée de voter le nouveau plan de financement :

Office de l'Environnement 50% soit 69 327,83 €

État 30% soit 41 596,70 €

Communauté de communes 20% soit 27 731,13 €

Total 100% 138 655,66 €

Vote : Pour à l'unanimité

11. Protection fonctionnelle du Président de la Communauté de communes

Cette délibération sera remise à l'ordre du jour ultérieurement.

Questions diverses

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h50.